

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Hiver 2018

POL 1201-20 Pensée politique classique Mardi 9h30 à 12h30
--

Professeur : Lawrence Olivier
Bureau : A 3540

L'idée générale de l'infini est inséparable de l'esprit, et elle en occupe entièrement la capacité, lorsqu'il ne pense point à quelque chose de particulier. Car quand nous disons que nous ne pensons à rien, cela ne veut pas dire que nous ne pensons pas à cette idée générale, mais simplement que nous ne pensons pas à quelque chose de particulier.

Nicolas Malebranche

*

* * *

Descripteur :

Les grandes questions de la pensée politique (notamment les relations entre politique et éthique ainsi que les rapports entre, d'une part, l'État, et, d'autre part, la société, la religion, la famille, les classes sociales, l'individu, les femmes et les autres États) analysées à travers la lecture critique des auteurs classiques depuis l'Antiquité jusqu'au XVIe siècle. Permanence, pertinence actuelle et discontinuités de la réflexion politique. Les auteurs, situés dans leur contexte historique, comprendront notamment Platon, Aristote, Cicéron, Saint Augustin, Saint Thomas d'Aquin et Machiavelli.

Cours :

Dans ce cours, jamais il ne sera question de l'actualité de la pensée classique ni même de faire la promotion de quelques pensées politiques en montrant son importance et/ou son influence. Ce sont là des choses qui relèvent de la sociologie des intellectuels-les. En fait, il s'agira de faire l'apprentissage de la lecture de certains textes, certains philosophiques et d'autres théologiques et d'essayer de comprendre les conditions pour les recevoir pleinement, interpréter. En fait, la réception des textes renvoie à un travail sur soi, celui par lequel je me demande : comment la pensée peut modifier la manière dont je me gouverne et que je gouverne mes rapports aux autres.

Objectifs :

- a. Initiation à la pensée abstraite ; apprendre à **lire et comprendre** des concepts philosophique ;
- b. **Lire** des textes autour d'une problématique pour en voir et saisir l'évolution ;
- c. Travailler sur des textes de nature et de formes non habituelles ;
- d. Essayer de comprendre comment le *néant* structure une partie importante de la pensée politique ;
- e. **Apprendre à se disposer** face à la philosophie politique, la diversité de son corpus, la nature, souvent abstraite, des textes.

Le choix des auteurs est en grande partie fixé ; le cours est organisé autour de l'idée de néant. En général, on voit mal l'importance de cette idée dans l'histoire de la pensée... politique. C'est le défi de ce cours de montrer le contraire. Un effort est fait pour diversifier les textes de la pensée classique utilisés pendant le cours dans la mesure où ils sont disponibles et accessibles en français. Il faut rappeler que le cours porte sur la pensée classique occidentale, mais celle-ci est toujours le produit d'une admixtion. Nous le verrons avec deux exemples. Le défi de ce cours est de penser le lien entre l'idée de néant et ses conséquences sur le plan politique. Plusieurs des textes étudiés ne font pas référence directement au politique ; pourtant on ne peut pas imaginer que le néant *n'organise pas* une partie importante de la pensée occidentale et la pensée politique.

Présentation du cours :

Introduction

Pensée et idée politique : qu'est-ce qu'une idée politique ? Qu'est-ce qu'une pensée politique ?

Histoire des textes, histoire des auteurs ou histoire de la pensée ?

Quelles sont les limites à chaque type d'histoire ?

Comment se disposer à la lecture de textes souvent, mais pas uniquement philosophiques ? Qu'est-ce qu'une lecture critique ? La nature des textes ?

Néant et non-être

Le choix du corpus et sa pertinence

Textes à lire obligatoires:

Lawrence Olivier, Dalie Giroux et Hugo Roy. *Repenser l'histoire des idées politiques : réflexions théoriques*. Montréal, UQAM, 2001. Le texte est disponible à la bibliothèque de l'UQAM cote : ZJA 4. SVP faire des photocopies car il y a peu d'exemplaires.

Les présocratiques : prolégomènes

Parménide et Démocrite

Parménide : La position de la question de l'être et du non-être. Texte : Parménide, *Poème* : fragments 2, 6 et 8.

Texte du Gorgias

. Texte : extrait sur Moodle

La pensée grecque, le citoyen et la cité

Platon, Théétète, 236-240, extrait dans moodle

Aristote Métaphysique, extrait dans moodle

Stoiciens :

Texte sur Moodle

Néoplatonisme

Plotin : la question de l'altérité et de l'Un

Texte : extrait dans moodle

Upanishad

Texte : extrait dans moodle

L'époque médiévale : Le néant et la question de dieu

En quoi cette problématique, celle du dieu, se lie-t-elle à la vie de la cité ?

St-Augustin

Nicolas de Cues

Textes dans Moodle

Métaphysique et pensée moderne

Duns Scot

Texte dans Moodle

Leibniz :

Texte dans Moodle

Méthode pédagogique

Le cours ne repose qu'en partie sur des exposés magistraux. Il y a des lectures à faire chaque semaine et celles-ci doivent être discutées collectivement en classe. La méthode d'apprentissage en est un de co-constitution des connaissances. Le premier cours servira à mettre en place le déroulement mais une partie important de celui-ci vise à faire comprendre la nature du cours, sa particularité, organisé autour du concept très abstrait. Le travail est groupe est privilégié.

Évaluation

Travaux

4 travaux courts (15%/travail) Le meilleur résultat sera pondéré sur 25%

Le travail court se fait selon un modèle prédéterminé puisque le cours est organisé autour du thème du néant. Chaque travail varie entre 3-5 pages et il doit suivre une grille de lecture préalablement construite.

Échéancier

- 1 travail court : Platon 5^e semaine, 6 février
- 2 travail court : Stoiciens 9^e semaine 6 mars
- 3 travail court : Nicolas de Cues : 12 semaine : 27 mars
- 4 travail court : Leibniz : 15 semaine : 17 avril
- Examen final : 7 avril

Grille de correction

Forme : Respect des règles de présentation des travaux académique, organisation de la pensée, lien entre les parties, argumentaires, critique.

Fond : Réponses aux questions posées, compréhension des textes et des enjeux qu'il porte, capacité à établir des liens entre des aspects de la pensée des auteurs et des composantes plus politiques.

Examen

À l'examen, l'étudiant-e devra répondre à deux questions. Il ne s'agira pas de faire un commentaire sur des textes mais de répondre à la question suivant une grille de lecture prédéterminée. Il faudra entre autre chose monter votre habileté à repérer dans un texte des concepts ou des idées et à les mettre en relation On cherche à voir comment vous allez développer votre esprit de synthèse, votre capacité à saisir des idées complexes sans jamais croire qu'on y arrive du premier coup. Les apprentissages sont d'abord évalués et ensuite les connaissances.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.